



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13 - INT - 096

Déposé le : 29.01.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Qui construit donc l'extension de la Croisée ?

Texte déposé

A la suite des nouvelles parues dans les médias de ce dimanche et début de cette semaine, je me déclare très déçue ainsi que le groupe UDC d'ailleurs, des suites données par le Conseil d'Etat et particulièrement par le Département de la Sécurité de Mme Mettraux, aux travaux d'extension de la Croisée.

Je demandais, dans une précédente interpellation d'^{2 novembre}~~octobre~~ 2012 que les futurs travaux soient efficients au niveau coûts/constructions. On apprend aujourd'hui que les travaux sont attribués à une entreprise étrangère, espagnole en l'occurrence, qui sous-traitera le montage avec une grande entreprise internationale active dans notre pays.

Préfabriquées en Espagne, par des entreprises dont on ne connaît rien, par des ouvriers payés à l'Européenne, pour des détenus hébergés à la Suisse ! Quelle ironie !

Cette extension soumise en urgence au Parlement par le Conseil d'Etat et accepté par celui-ci en décembre 2012, était donc sous l'autorité de Mme la Conseillère d'Etat en charge du Département de la Sécurité Mme Mettraux.

Où se trouve le souci de la proximité, de l'écologie, de l'économie d'énergie, du respect de nos contribuables, de l'éthique ? Des qualités dont les verts se targuent à toutes occasions. Nous sommes déçus et fâchés du manque de réactivité dans cette affaire de ^{la} Conseillère d'Etat en charge du Département. On nous objectera que nous ne pouvons rien faire, la loi sur les marchés publics étant toute puissante, mais...

Quelle était la position de la gauche de notre parlement lors des décisions cruciales concernant la loi sur les marchés publics, la libre circulation et la grande ouverture d'esprit dont il fallait faire preuve et que nous n'avions pas dans notre groupe, réalisant déjà les grandes difficultés auxquelles nos entreprises et par là leurs employés seraient exposés.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous.

1. Le Conseil d'Etat répondra t'il à mon interpellation d'^{de novembre}~~octobre~~, maintenant que les dés sont

jetés ?

2. Quels critères de sélection concernant l'éthique, la proximité, les économies d'énergie, pourraient être introduits dans la loi sur les marchés publics que notre pays et nos citoyens ont accepté à tout le moins très légèrement.
3. Le Conseil d'Etat est-il décidé à intervenir au niveau fédéral pour changer la loi fédérale sur les marchés publics?

Champvent, le 29 janvier 2013

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

CLAUSER ALICE

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :